

Caractérisation des délits de soustraction et de non représentation d'enfant : les chiffres du ministère de l'intérieur.

Le rapt parental d'enfant est un délit Article 227-5 du code pénal

Le fait de refuser indûment de représenter un enfant mineur à la personne qui a le droit de le réclamer est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende.

Les plaintes

Les chiffres de la criminalité et de la délinquance font la somme des crimes et des délits enregistrés chaque année par les services de police et de gendarmerie. Ils sont établis à partir des plaintes formulées par les victimes.

Les statistiques de police judiciaire comportent 107 rubriques qui regroupent les différents types d'infraction enregistrées selon quatre grandes catégories :

- les vols
- les infractions économiques et financières
- les crimes et les délits contre les personnes
- les autres infractions (dont stupéfiants)

Les crimes et les délits contre les personnes concernent :

- Les homicides et les tentatives d'homicides
- Les coups et blessures volontaires
- Les autres atteintes volontaires contre les personnes
- Les atteintes aux mœurs
- Les infractions contre la famille et l'enfant, qui regroupent :
 - Les violences, mauvais traitement et abandons d'enfants (P52)
 - Les délits concernant la garde des mineurs (P53)
 - Les non-versements de pension alimentaire (P54)

Plaintes P53 = Soustractions et non représentations d'enfants

En 2005
26.288

En 2006
26.909


+ 2,36 %

En 1997, les délits contre la famille et l'enfant représentent 38.075 faits constatés, soit 17,7% des crimes et délits commis contre les personnes et 1,09 % de la criminalité globale¹.

En 2001, ce sont 45 417 plaintes qui sont enregistrées dans cette catégorie, ce qui représente une augmentation du nombre des délits de 19,3 % en 4 ans. La place des infractions contre la famille et l'enfant dans la délinquance globale est relativement stable : 16,24 % de l'ensemble des crimes et délits commis contre les personnes et 1,12 % de la criminalité globale.

En 2006, 55.080 plaintes sont enregistrées pour l'ensemble des 3 catégories, ce qui représente une augmentation du nombre des délits de 45 % en 10 ans. Les infractions contre la famille et l'enfant sont en hausse par rapport aux années précédentes : elles représentent 1,48 % de la criminalité globale en 2006, contre 1,09% en 1997.

¹ Les termes utilisés doivent être interprétés en se basant sur la méthodologie appliquée aux statistiques criminelles présentées dans le document 4001.

	52. Violences, mauvais traitements, abandons enfants		53. Délits concernant la garde des mineurs		54. Non-versements de pensions alimentaires		VIOLENCES CONTRE LA FAMILLE ET L'ENFANT	
1996	6 038		18 596		13 318		37 952	
1997	7 127	+18,04%	18 219	- 2,03%	12 729	-4,42%	38 075	+0,32%
1998	8 306	+16,54%	18 461	+ 1,33%	11 870	-6,75%	38 637	+1,47%
1999	9 646	+16,13%	18 089	- 2,02%	11 715	-1,31%	39 450	+2,10%
2000	9 590	- 0,60%	20 306	<u>+12,30%</u>	12 404	+5,90%	42 300	+7,20%
2001	9 662	+ 0,75%	22 724	<u>+11,91%</u>	13 031	+5,05%	45 417	+7,37%
2002	?		?		?		?	
2003	?		?		?		?	
2004	11.283		26.345		14.927		52.555	
2005	12.404	+ 9,93%	26.288	- 0,22%	14.965	+1,94%	53.657	+ 2,2%
2006	13.496	+ 8,8 %	26.909	+ 2,36 %	14.675	-1,93%	55.080	+2,65%
1996-2006		+123,5%		+ 44,7%		+10,2%		+ 45,1%

ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉLUCIDATION DES DÉLITS CONTRE FAMILLE ET ENFANT

Selon les statistiques officielles, 81,23% des délits contre la famille et l'enfant ont été élucidés en 1997 :

- 81,23 % pour les cas de violence, d'abandon et de mauvais traitements ;
- 80,89 % pour les délits concernant la garde d'enfants ;
- et à 81,72 % pour les cas de non-paiement de pension alimentaire.

En 2001, 68,80% des infractions contre la famille et les enfants ont été élucidées :

- à 76,27 % pour les cas de violence, d'abandon et de mauvais traitements ;
- à 66,39 % pour les délits concernant la garde d'enfants ;
- et à 67,45 % pour les cas de non-paiement de pension alimentaire.

Selon les statistiques officielles, 73,85% des délits contre la famille et l'enfant ont été élucidés en 2006 :

- à 79,9 % pour les cas de violence, d'abandon et de mauvais traitements ;
- à 70,4 % pour les délits concernant la garde d'enfants ;
- et à 79,9 % pour les cas de non-paiement de pension alimentaire.

On constate que les délits concernant la garde d'enfants sont toujours moins bien élucidés que ceux concernant les cas de violences et de non-paiements de pension alimentaire.

Les mains courantes

Le dispositif de la main courante est en vigueur sur l'ensemble du territoire français, mais uniquement dans les zones de la compétence de la police nationale.

Deux systèmes coexistent : l'un pour Paris, géré par la préfecture de police (MC PP), et l'autre dans toutes les autres circonscriptions de sécurité publique : la main courante informatisée (MCI). Les nomenclatures sont différentes et ne peuvent donc être agrégées. Les faits mentionnés dans la MCI ne se traduisent pas automatiquement par un fait constaté dans l'état 4001 (statistiques des plaintes enregistrées). Si ces faits constituent des crimes et délits, et qu'ils font l'objet de procédure, ils apparaissent alors dans l'état 4001.

Les procédures établies dans le cadre des faits recensés dans la main courante ne sont pas comptabilisées dans l'état 4001 : ce sont les procédures établies dans le cadre de délits routiers, de police administrative ou pour l'ensemble des 5 classes de contravention 4.

Les différends entre personnes font l'objet d'enregistrement sous forme de mains courantes. Dans la MCI, cette rubrique regroupe les litiges et les différends suivants :

- DF0 Différends familiaux
- DF1 Différends entre époux / concubins
- DF2 Différends a/s garde des enfants
- DF3 Abandons de domicile familial
- DHA Litiges a/s droit de l'urbanisme / habitation
- DCO Litiges commerciaux
- DTR Litige a/s droit du travail
- DPU Rixes sur voies / lieux publics
- DUR Différends entre usagers de la route
- DVO Différends de voisinage

DF2 - Différends concernant la garde des enfants

En 2005
97.333

En 2006
111.929


+ 15 %

Pour plus d'information :

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/statistiques/criminalite

**TRAITEMENT JUDICIAIRE DES PLAINTES
POUR NON REPRÉSENTATIONS D'ENFANTS**

Exemple de l'année 2001

